



Assemblée générale

Distr. générale
11 juin 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 112 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Haile Selassie **Getachew** (Éthiopie)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a soumises précédemment à l'Assemblée générale au titre du point 112 de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission publiés sous les cotes A/57/649 et Add.1.

2. La Commission a repris l'examen de la question à ses 39e, 49e, 50e, 52e à 54e et 56e séances, tenues le 3 mars, les 12, 16, 20 et 22 mai et le 4 juin 2003. Les déclarations et observations formulées au cours du débat sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/57/SR.39, 49, 50, 52 à 54 et 56).

3. Pour poursuivre l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Traitement et pension de retraite du Secrétaire général et traitement et rémunération considérée aux fins de la pension de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

Vingt-sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.25).

Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rapport du Secrétaire général (A/C.5/57/35)



Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaires du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice, juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, juges du Tribunal pénal international pour le Rwanda

Rapport du Secrétaire général (A/C.5/57/36)

Rapport oral du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/C.5/57/SR.49)

Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Rapport du Secrétaire général (A/57/797)

Vingt-huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.27)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (A/56/907)

Esquisse de projet de budget-programme du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2004-2005

Rapport du Secrétaire général (A/57/761)

Vingt-septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.26)

Conditions de voyage par avion

Rapport du Secrétaire général (A/57/485)

Rapport oral du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/C.5/57/SR.39)

Rapport du Corps commun d'inspection sur les dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies

Note du Secrétaire général transmettant à l'Assemblée le rapport du Corps commun d'inspection ainsi que ses propres observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (A/57/442 et Add.1)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/434, par. 5 et 6)

II. Examen des propositions

A. Projet de résolution A/C.5/57/L.74

4. À la 56e séance, tenue le 4 juin, le représentant de l'Argentine, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officielles sur la question, a

présenté un projet de résolution intitulé « Traitement et pension de retraite du Secrétaire général et traitement et rémunération considérée aux fins de la pension de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement » (A/C.5/57/L.74).

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 16, projet de résolution I).

B. Projet de résolution A/C.5/57/L.88

6. À la 56e séance, tenue le 4 juin, le représentant de la Belgique, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officielles sur la question, a présenté un projet de résolution intitulé « Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme » (A/C.5/57/L.88).

7. À la même séance, avant l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis a pris la parole pour expliquer la position de son pays (voir A/C.5/57/SR.56).

8. Toujours à la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 16, projet de résolution II).

9. Après l'adoption du projet de résolution, la Commission a entendu le représentant du Maroc (parlant au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), le représentant du Pérou (parlant au nom du Groupe de Rio) et le représentant de la République dominicaine (voir A/C.5/57/SR.56).

C. Projet de résolution A/C.5/57/L.90

10. À la 56e séance, tenue le 4 juin, le représentant de la Roumanie, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officielles sur la question, a présenté un projet de résolution intitulé « Centre du commerce international CNUCED/OMC : esquisse de projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 » (A/C.5/57/L.90).

11. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 16, projet de résolution III).

12. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de Cuba a pris la parole pour expliquer la position de son pays (voir A/C.5/57/SR.56).

D. Projet de décision A/C.5/57/L.64

13. À la 56e séance, tenue le 4 juin, le représentant de l'Ukraine, qui était coordonnateur des consultations officielles sur la question, a présenté, au nom du Président, un projet de décision intitulé « Conditions de voyage par avion » (A/C.5/57/L.64).

14. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 17).

E. Questions dont l'examen avait été reporté à une date ultérieure

15. À propos des rapports présentés au titre du point 112 de l'ordre du jour, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 », dont l'examen avait été reporté à une date ultérieure, l'attention des membres est appelée sur le projet de décision figurant dans le rapport de la Cinquième Commission présenté dans le cadre du point 111 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies » (A/57/648/Add.2).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

16. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

Projet de résolution I

Traitement et pension de retraite du Secrétaire général et traitement et rémunération considérée aux fins de la pension de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹,

1. *Souscrit* à la recommandation concernant le traitement et la pension de retraite du Secrétaire général formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 9 de son rapport¹;

2. *Souscrit également* à la recommandation relative au traitement et à la rémunération considérée aux fins de la pension de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement formulée par le Comité consultatif au paragraphe 9 de son rapport;

3. *Approuve*, avec effet au 1er janvier 2003, la modification au paragraphe 1 de l'annexe I du Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies énoncée dans l'annexe à la présente résolution;

4. *Prie* le Comité consultatif de lui présenter des propositions à sa cinquante-huitième session pour qu'elle puisse établir officiellement les conditions et les procédures relatives au traitement et à la pension de retraite du Secrétaire général, ainsi qu'au traitement et à la rémunération considérée aux fins de la pension de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

¹ A/57/7/Add.25. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 7* (A/57/7).

Annexe

Modification apportée au paragraphe 1 de l'annexe 1 du Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies

Au paragraphe 1, la dernière phrase, libellée comme suit : « Le traitement de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement s'établit à 175 344 dollars des États-Unis », est supprimée.

Projet de résolution II

Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision 57/580 du 20 décembre 2002,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

Ayant également examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme⁴,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme² ainsi que des observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³;

2. *Prend note également* du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme⁴;

3. *Déplore* que le poste de Directeur de l'Institut, de classe D-2, n'ait toujours pas été pourvu, ce qui nuit au bon fonctionnement de l'Institut;

4. *Prie instamment* le Secrétaire général de nommer sans délai, à la classe D-2, un directeur qui sera affecté au siège de l'Institut en République dominicaine, puis d'en informer le Groupe de travail chargé d'examiner les activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme;

5. *Approuve* le déblocage du montant de 250 000 dollars mis de côté dans le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2002-2003 conformément à sa décision 57/580, à titre de financement complémentaire devant permettre à l'Institut de poursuivre ses activités de base en 2003, et décide d'ouvrir un crédit de 250 000 dollars à cet effet;

² A/57/797.

³ A/57/7/Add.27. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 7* (A/57/7).

⁴ Voir A/56/907.

6. *Rappelle* ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987, et souligne à cet égard que le fonds de réserve n'a pas pour objet de financer les dépenses ordinaires des programmes;

7. *Prie* l'Institut de lui présenter, un an après la nomination du Directeur, un rapport sur son programme de travail et sur l'application des recommandations formulées dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne;

8. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-huitième session sur la situation financière de l'Institut.

Projet de résolution III

Centre du commerce international CNUCED/OMC : esquisse de projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

L'Assemblée générale

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'esquisse de projet de budget-programme du Centre du Commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2004-2005⁵, et souscrit aux observations et recommandations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶;

2. *Prie* le Secrétaire général de prévoir dans le projet de budget-programme du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2004-2005, qui doit lui être présenté à sa cinquante-huitième session, des services de documentation en arabe et en chinois pour le Groupe consultatif commun du Centre;

3. *Rappelle* sa décision 57/572 du 20 décembre 2002 et prie le Secrétaire général d'engager des consultations avec le Centre du commerce international CNUCED/OMC et l'Organisation mondiale du commerce en vue de réaliser une étude conjointe des dispositions administratives concernant le Centre et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquante-huitième session;

4. *Réaffirme* le paragraphe 30 de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001.

* * *

17. La Cinquième Commission recommande aussi à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

⁵ A/57/761.

⁶ A/57/7/Add.26. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 7 (A/57/7)*.

Conditions de voyage par avion

L'Assemblée générale :

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage par avion⁷ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸;
 - b) Prie le Secrétaire général de lui soumettre son rapport sur les conditions de voyage par avion tous les deux ans.
-

⁷ A/57/485.

⁸ Voir A/C.5/57/SR.39.